

M. HÉLIN

---

*Ut ita dicam et similia*

Recherches sur le sens linguistique  
de quelques écrivains du moyen âge

---

Extrait de *Hommages à Léon Herrmann*  
*Collection Latomus*, vol. XLIV

---

BRUXELLES

1960

## *Ut ita dicam et similia*

### Recherches sur le sens linguistique de quelques écrivains du moyen âge

Parmi tant d'appréciations sévères qui ont été portées sur le latin médiéval, il convient de s'arrêter aux pages que Marc Bloch a consacrées aux façons de sentir et de penser de l'époque féodale : et cela, non pas tant en raison de l'autorité de celui qui a formulé ce jugement, mais du fait que, renonçant enfin à l'accabler de la comparaison avec les grands classiques, il se demande simplement, puisqu'il s'agit d'une langue, ce qu'elle vaut comme moyen d'expression et comme instrument de communication. Et le grand médiéviste concluait que « si le latin avait l'avantage d'offrir, aux intellectuels de l'époque, un moyen de communication international, il présentait, par contre, le redoutable inconvénient d'être, chez la plupart des hommes qui s'en servaient, radicalement séparé de la parole intérieure ; de les contraindre par suite, dans l'énonciation de leur pensée, à de perpétuels à peu près » (1).

Si nous avons cru utile de remettre ces lignes sous les yeux de nos lecteurs, ce n'est point pour les contredire, ni même pour les nuancer : Marc Bloch lui-même s'en est chargé, et il s'est bien gardé d'énoncer un jugement absolu ! S'il avait dû l'être, c'est que le moyen âge latin n'aurait élaboré ni philosophie, ni œuvres littéraires valables. La question d'ailleurs se pose si, à bien y regarder, le français d'aujourd'hui, du moins tel qu'il est écrit par certains demi-lettrés, n'est pas justiciable des mêmes reproches : car ce qui vient sous leur plume, c'est moins leur pensée authentique que le jargon administratif, technique ou esthétique dont ils croient devoir la revêtir... Mais ceci nous écarte de notre propos.

Le latin occupait donc au moyen âge la situation d'une seconde langue, d'une langue de culture dont l'adéquation avec la langue

(1) Marc BLOCH, *La Société féodale*, I. *La formation des liens de dépendance*, Paris, 1939, p. 126 (*L'Évolution de l'Humanité*, t. XXXIV).

maternelle n'était, forcément, jamais parfaite. Il y avait entre les deux d'inévitables hiatus ; si les puristes, quitte à sacrifier l'intelligibilité de leur texte ou l'exactitude de leur pensée, essaient de les dissimuler, d'autres ne font pas tant de façons, et introduisent dans leur phrase latine le terme du cru, en l'affublant — et même pas toujours — d'une terminaison en *-us* ou en *-um*. Si, pour le latiniste, ces nouveaux venus n'offrent pas toujours, intrinsèquement, beaucoup d'intérêt, une question se pose néanmoins à leur propos : dans quel esprit et sous l'empire de quelle nécessité ont-ils été introduits dans le texte latin ?

Il y a d'abord — et ceci vaut surtout pour le rédacteur d'un diplôme ou d'un règlement — la nécessité de signifier sans ambiguïté ce dont il est question, aussi bien au rustre ou au marchand qu'au juge ou au clerc. Chez l'écrivain perce en outre, tantôt le dédain à l'égard du terme commun qui fait tache dans le discours latin, tantôt au contraire, la curiosité à l'égard d'un vocable nouveau.

M. B. H. Slicher van Bath a eu le mérite de s'intéresser, non seulement aux termes néerlandais que l'on relève dans les plus anciennes chartes latines des Pays-Bas septentrionaux <sup>(1)</sup>, mais aussi à la façon dont ils sont annoncés : *vulgo, vulgariter, vulgari lingua, barbara lingua, apud nos, lingua nostra, Teutisca lingua, teutonice* <sup>(2)</sup>, sans s'arrêter toutefois à des formules telles que *quod dicunt, quod vocant, quod dicitur*, etc. : à tort, croyons-nous, puisqu'à l'égal d'expressions plus typiques, elles éveillent notre attention sur l'attitude qu'adopte l'« écrivain » lorsqu'il se heurte aux limites de son vocabulaire latin.

L'enquête de M. Slicher van Bath mériterait d'être étendue systématiquement à d'autres régions, et aux textes littéraires aussi bien qu'aux diplomatiques. Comme on regrette, à ce propos, que les instructions destinées aux collaborateurs du « nouveau Ducange » en vue du dépouillement des textes n'aient point attiré leur attention sur ce point !

(1) *Nederlandsche Woorden in Latijnsche Oorkonden en Registers tot 1250* dans *Tijdschrift voor Nederlandse Taal- en Letterkunde*, LXV, 1948, pp. 38-53, 118-147).

(2) *Hoe werd de volkstaal in het middeleeuwsch latijn genoemd ?* dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, Deel II, Aflev. 3-4, 1948, pp. 233-237.

Les quelques exemples ci-dessous illustrent les attitudes dont nous venons de parler. Chez le puriste qu'était Loup de Ferrières, l'introduction du terme germanique dans sa lettre s'explique par la nécessité d'éviter toute erreur sur l'article qu'il commande à son correspondant :

... mihique ... per praesentes nuntios duo saga veneti coloris et totidem linea quae Germanice glitza vocantur dirigatis.

Epist. 77, ad Marcwardum abbatem (849); éd. LEVILLAIN, II, 22.

Voici par contre, dans des contextes parfaitement intelligibles, le terme vulgaire introduit à titre simplement documentaire :

Consideremus castores quos usualiter beveres vocitamus.

GUIBERT DE NOGENT, *Opusculum de Virginitate*, XVI; ap. MIGNE, P.L., 156, 605 C.

... et post aliquot dies premonstrata eis a preducibus maronibus difficillima via — marones<sup>(1)</sup> enim appellant viarum premonstratores ...

*Gesta abbatum Trudonensium*, XII, 5; éd. C. DE BORMAN, I, 214.

... ita ut operiret pedes et eorum celaret tubera, quae vulgo vocantur uniones.

ORDERIC VITAL, *Historia ecclesiastica* VIII, 10, ap. MIGNE, P.L., 188, 586 C.

Ce dernier exemple nous amène à nous interroger sur la nature du vulgarisme : *unio*, en effet, appartient à la latinité classique, mais on ne le trouve guère au sens d'« oignon » que chez Columelle, inconnu vraisemblablement d'Orderic Vital. Le *vulgo* serait-il motivé par le fait qu'il s'agit ici d'une retraduction d'un mot de la langue vulgaire? ou parce que *unio*, dans ce passage, désigne l'« oignon du pied », sens inconnu à la latinité classique?

Nous nous trouvons dans la même indécision à propos d'un passage d'Hérیمان de Tournai :

Ille ... lecticam paratam non habens fecit eam <sc. uxorem ... infirmitate depressam> deferri in vili instrumento, quod

(1) Ces *marones*, nous les retrouverons au xvii<sup>e</sup> siècle, au mont Cenis : « ... et il nous a fallu frayer le chemin, les villageois, qu'ils appellent Marons, marchant devant nous ... » (Lettre du P. Hubert Wiltheim, S.J., du 6 mai 1661, éd. par J.-P. WALTZING, *Un voyage de Cambrai à Lorette et à Rome au xvii<sup>e</sup> siècle*, Luxembourg, 1905), et, de nos jours encore, dans l'anthroponymie.

*vulgariter vannum vocamus, in quo annona excussa purgari solet.*

*De miraculis S. Mariae Laudunensis*, I, VI; ap. MIGNE, P.L., 156, 970 A.

Hérیمان, ignorant que *vannus* appartient à la latinité classique, l'aurait-il refait d'après le terme vulgaire? ou bien est-ce la qualité de *vile instrumentum* qui a motivé la circonspection de l'auteur à l'égard d'un mot roturier?

L'alliance imprévue, sous la plume de Hérیمان encore, du terme recherché *lebetem* (auquel le *quod vulgus ... vocat* ne nous prépare guère!) et du mot vulgaire *caldariam* s'explique par une réminiscence biblique (*IRois*, 2, 14) :

*Protinus vero vas aeneum maximum, quod vulgus lebetem vel caldariam vocat ... in sublime appendi et aqua impleri iussit.*

*Liber de restauratione S. Martini Tornacensis* dans *M.G.H.*, SS., XIV, 283, l. 32.

Il semble bien qu'Hérیمان s'était rendu compte que le *caldaria* qu'il lisait dans la Vulgate était déjà le mot qu'il entendait dans la bouche des gens du peuple.

Mais voici, toujours chez Hérیمان, un exemple plus curieux encore :

*In populo Sicliniensi seviebat penitentia illa que vulgo dicitur ignis.*

*Ibid.*, dans *M.G.H.*, SS., XIV, 297, l. 46.

Or *ignis* est si peu « vulgaire » qu'il n'a point de survivance dans les langues romanes! Il est probable qu'ici encore Hérیمان retraduit les appellations (*feu sacré, feu Saint-Antoine*) dont on désignait l'érysipèle ou l'érysipèle gangreneux. Le *vulgo dicitur* s'applique donc non point au mot (*ignis*), mais aux locutions populaires qu'il retraduit.

Nous voici loin des termes de la langue vulgaire repris tels quels ou sommairement latinisés, sur lesquels M. Slicher van Bath avait si opportunément attiré l'attention des germanistes! Mais parmi ces termes-là mêmes, il convient de faire des distinctions, puisque, dans l'exemple suivant, *morus* est senti comme un mot authentiquement latin (1), et glosé par le vulgarisme *vena!*

(1) A propos de *morus*, cf. Ch. VERLINDEN, *Les mots « mariscus » et « morus »*

... *quendam morum que vulgariter vena nuncupatur.*

*Oorkondenboek van Holland en Zeeland*, uitg. door L. Ph. C. VAN DEN BERGH, n. 406 (anno 1244), cité par SLICHER VAN BATH, *Nederlandsche Woorden ... dans Tijdschrift voor Ned. Taal- en Letterkunde*, LXV, pp. 131 et 142.

Le recours au terme « vulgaire » — avec toutes les modalités dont nous venons de donner un aperçu — n'était d'ailleurs pas le seul moyen dont nos écrivains latins faisaient usage pour pallier les insuffisances du vocabulaire que l'antiquité leur avait légué ; le cas échéant, ils useront du néologisme, mais avec une sorte de timidité, et comme en s'excusant de la liberté qu'ils prennent.

Ainsi Folcuin nous fait-il confidence de son embarras avec une simplicité qui désarmerait le puriste le plus intransigeant :

*obambulatorium* <sup>(1)</sup> *claustris, si ita dicendum est — quoniam nunc non aliud quomodo nominandum sil occurrit vocabulum — nullum erat.*

*Gesta abbatum Lobensium*, cap. 29 dans *M.G.H.*, SS. IV, p. 70, ll. 37-38.

Ailleurs, il nous avait dit combien la traduction qu'il risquait d'un mot de la langue vulgaire lui paraissait d'une latinité contestable :

*hominem ... qui ... affectu lamen, ut putatur, patronali a*

dans les chartes flamandes antérieures à 1200 dans *Premier Congrès international de géographie historique*, t. II, *Mémoires*, pp. 304-310.

(1) En consultant les fiches rassemblées par les soins du Comité belge du Dictionnaire du latin médiéval pour nous assurer que les néologismes dont nous traitons ici n'avaient pas échappé à l'attention des dépouilleurs, nous avons constaté qu'*obambulatorium* a, effectivement, été relevé ; mais le contexte a été allégé de tout ce qui n'avait pas paru indispensable à l'intelligence du passage... Le rédacteur de la fiche — car c'était un dépouilleur consciencieux et d'ailleurs bon latiniste — a remplacé par autant de points de suspension les 13 mots qu'il a jugé inutile de reproduire... Et comment cette fiche, impeccablement établie, en apparence, aurait-elle pu éveiller les soupçons du réviseur ? On touche ici le point faible de ces entreprises collectives où l'on compte sur des spécialistes hautement qualifiés pour assurer le tri et la mise en œuvre d'une masse de matériaux rassemblés par une opération quasi-mécanique. En cette matière, le vicil adage qu'il n'est pour voir que l'œil du maître, trouve aussi son application.

*puero « bruoderchin » vocabatur, quem nos etsi minus latine possumus nominare fraterculum.*

*Ibid.*, cap. 16 dans *M.G.H.*, *SS.*, IV, p. 62, l. 14.

Le premier continuateur de la chronique de Raoul de Saint-Trond éprouve un scrupule analogue lorsqu'il cède à la nécessité de forger un mot que son bagage scolaire ne lui fournissait pas. Racontant les excès auquel donna lieu le passage de la nef des tisserands à travers le pays de Looz (1), il reste néanmoins assez maître de son indignation pour s'inquiéter de la qualité de son latin :

*Quis hominum vidit unquam tantam — ut ita liceat latinizare (2) — in rationabilibus animalibus brutuitatem?*

*Gesta abbatum Trudonensium*, XII, 1, éd. DE BORMAN, I, p. 223.

Le cas échéant, le néologisme sera motivé par un brin d'étymologie :

*Et primum ferculum in mensa erat quae vocari potest carpeia de sicco pisce de Testebant, eo quod minutatim carperetur.*

*Ibid.*, XIII, 5, éd. DE BORMAN, I, p. 234.

Mais en général, il est simplement introduit par *ut sic dicam*, *ut ita dicam*, qui sont l'équivalent de notre « qu'on me passe l'expression », « si je puis m'exprimer ainsi », voire de simples guillemets :

*Ad hoc ruinosum periturae ecclesiae praecipitium accedebat grande, ut ita dicam, lubricamentum (3), videlicet quod de hac vita subtrahebantur cotidie sancti et religiosi viri.*

RAOUL DE ST-TROND, *Gesta abbatum Trudonensium*, éd. DE BORMAN, I, p. 24.

(1) Sur ces événements, on consultera l'étude de M. P. BONENFANT, *L'Épisode de la Nef des tisserands de 1135* dans *Mélanges Félix Rousseau, Études sur l'histoire du pays mosan au moyen âge*, Bruxelles, 1958, pp. 99-109.

(2) Non relevé dans le *Novum Glossarium*.

(3) Non relevé dans le *Novum Glossarium* ; quant au sens donné par DU GANGE, s.v. *lubricus*, c'est celui de *lubricitas*, qui ne convient pas à notre passage.

... *in qua pueraria aetate annulum quem digitulo inseruerat, irretractabiliter, ut sic dicam, die noctuae insertum tenerat ...*

GUIBERT DE NOGENT, *de Vita sua*, III, XII, éd. BOURGIN, p. 188.

Nous disions tout-à-l'heure que le néologisme était un des moyens dont les écrivains palliaient les insuffisances du vocabulaire hérité des anciens auteurs. Insuffisances toute relatives, d'ailleurs, on va s'en rendre compte. Alors qu'il disposait de la forme *ampliata*, le premier continuateur de la Chronique de Saint-Trond forge néanmoins un *ampliorata*, destiné à répondre à *imminorata* :

*Ira tamen eorum et indignatio et odium adversum abbatem non erant pro hoc imminorata, sed in occulto, ut ita dicam, ampliorata.*

*Gesta abbatum Trudonensium*, XII, 1, éd. DE BORMAN, I, p. 209.

Le *ut sic dixerim* dont il est précédé marque à n'en pas douter que, dans le texte ci-dessous, *mentuale* a été créé pour la circonstance, assez maladroitement du reste, puisqu'il ne dérive pas d'un substantif de la 4<sup>e</sup> déclinaison, et uniquement pour souligner la similitude de trois épithètes, *spirituale*, *mentuale*, *intellectuale*, destinées à introduire trois développements parallèles :

*Sicut nempe verbum spirituale dicimus, quod spiritu, lingua et dentibus efficitur ..., verbum etiam, ut sic dixerim, mentuale, quod sola cogitatione labiis tacentibus disponitur vel disseritur, verbum quin etiam intellectuale, quod sine interiori ulla ordinatione verborum purissima contemplatione tractatur ...*

GUIBERT DE NOGENT, *De pignoribus sanctorum*, IV, 2, ap. MIGNE, P.L., 156, 672 A.

On serait tenté d'opposer le *ut ita dicam* au *vulgariter* (et formules analogues), celui-ci annonçant un emprunt à la langue parlée, l'autre introduisant un néologisme, une création personnelle de l'écrivain. Les quelques exemples que nous avons rassemblés nous montrent déjà que les choses ne sont pas aussi claires.

Parlant des difficultés que Raoul de Saint-Trond eut à surmonter à ses débuts, lorsqu'on lui confia, à lui wallon, une classe en majorité composée de petits flamands :

*cum ... parvitate adhuc scientiae et nativa illis lingua Theutonica neque Latine neque, ut ita dicam, Gualonice possent eum intelligere ...*

*Gesta abbatum Trudonensium*, VIII, 4, éd. DE BORMAN, I, p. 122.



le premier continuateur de la Chronique use du mot *Gualonice* que, par ailleurs, nous savons d'origine germanique<sup>(1)</sup> : n'était-ce donc pas *vulgariter* ou quelque chose d'équivalent qui aurait dû l'introduire? Tout bien considéré, nous ne le pensons pas : la liberté que notre chroniqueur s'excuse de s'être ici permis, c'est bien plutôt d'avoir forgé sur le modèle de *Latine* un adverbe dérivé d'un adjectif germanique.

A l'égard de *deficere*, que nous rencontrons dans les textes ci-dessous, il est plus difficile de se prononcer :

*Quod stulta factum erat temeritate, ut ita dicam, defectum est tristi necessitate; fossatum atrii repletum est ...*

*Gesta abbatum Trudonensium*, X, 16, éd. DE BORMAN, I, p. 186.

*Esset quippe facere, nec minus, ut ita dicam, eadem facta deficere, si corpus proprium ... subtraheret.*

GUIBERT DE NOGENT, *De pignoribus sanctorum*, III, 3, ap. MIGNE, P.L., 156, 658 C.

On y reconnaît le sens que *défaire* a, p. ex., dans la locution « faire et défaire, c'est toujours travailler » ; mais comment décider s'il s'agit d'un calque linguistique d'après le verbe dont les textes français offrent des exemples dès le XI<sup>e</sup> siècle, ou bien d'un de ces néologismes qu'un préfixe à sens privatif permet de créer à peu de frais<sup>(2)</sup>?

Que penser enfin de cette *poetica licentia* — gardons-nous bien de donner de ces deux mots une traduction prématurée — dont se réclame le premier continuateur de Raoul de Saint-Trond?

*... inter ea et alios assatos pisces qui afferebantur de Mosa, quos poetica licentia vocare possumus roceas et bardos ...*

*Gesta abbatum Trudonensium*, XIII, 5, éd. DE BORMAN, I, p. 234.

S'agirait-il de mots empruntés à quelque poète? C'est peu probable ; dans ce cas, l'expression attendue se rapprocherait sans

(1) Cf. : ... *nativam linguam non habuit Theutonicam, sed quam corrupte nominant Romanam, Theutonice Walonicam* (RAOUL DE ST-TROND, *Gesta abbatum Trudonensium*, I, 1, éd. DE BORMAN, I, p. 6).

(2) Comme dans ce texte de GUIBERT DE NOGENT, p. ex. : *quod enim ab ara in aerem volucritat, de sacro, ut sic dicam, ad insacrum se subrigens, altaris sanctitudinem ac si impatienter se ferre demonstrat* (*De pignoribus sanctorum*, III, 5, ap. MIGNE, P.L., 156, 663 A).

doute de cet *ut poetico verbo utar* que nous trouvons sous la plume de Guibert de Nogent (1); *roceas* et *bardos*, autant que l'on ose se prononcer dans le domaine plein d'incertitude de la lexicographie ichtyologique semblent empruntés à la langue vulgaire (2), et la *poetica licentia* ici alléguée serait la *quidlibet audendi ... potestas*, dont parlait Horace aux premiers vers de l'*Art poétique*, c'est-à-dire en l'occurrence, la liberté de créer des mots nouveaux.

Ne multiplions pas ces analyses, dont la répétition risque de devenir fastidieuse. Bornons-nous à aligner quelques exemples encore, tirés de deux auteurs, Raoul de Saint-Trond — auquel nous rattachons le premier continuateur anonyme des *Gesta abbatum Trudonensium*, son secrétaire et son confident — et Guibert de Nogent, qui exercèrent une censure particulièrement vigilante sur leurs néologismes :

*Domino ergo papa, et me, si dicere audeam, nugaciter, ipse scholasticus niti videns dominos in diversum contradicere, supersedit.*

GUIBERT DE NOGENT, *De vita sua*, III, 4, éd. BOURGIN, p. 142.

*Si quis popularium in causam ductus non divina, sed placitatoria, ut sic dicam, conditione legibus fuisset adductus ...*

*Ibid.*, III, 7, éd. BOURGIN, p. 158.

*... incohibiles, ut sic dicam, corde nequitas vultu teterrimo preferebat.*

*Ibid.*, III, 8, éd. BOURGIN, p. 167.

*... et abrasa tentigo pertululum, ut sic dicam, ad urinas residuum habuit.*

*Ibid.*, III, 19, éd. BOURGIN, p. 222 (il s'agit d'un pèlerin de Saint-Jacques qui, abusé par un songe, s'est mutilé de sa propre main).

*Haec [sc. signa] etenim ita, ut sic dicam, amphibia reputantur ut sicut dextris sic et sinistris partibus glorias suppeditare dicuntur.*

GUIBERT DE NOGENT, *De pignoribus sanctorum*, I, 1, ap. MIGNE, *P.L.*, 156, 615 D.

(1) *De pignoribus sanctorum*, I, 1 (MIGNE, *P.L.*, 156, 614 A).

(2) « *rocea* = la rose, poisson de rivière » dit DE BORMAN ; il s'agit vraisemblablement du gardon, appelé vulgairement « rousse », que J. HAUST, *Dictionnaire liégeois*, s.v. *rossète*, rapproche de l'anc. fr. *roce* ; « *bardus* = probablement le barbeau, poisson d'eau douce » (DE BORMAN) ; s'il en est ainsi, on se serait plutôt attendu à une latinisation en *barbus* (cf. *Ecbasis*, v. 165).

*Ubi ergo cicatrix non obducitur, perfecta nullatenus semimutato, ut sic dixerim, corpori clarificatio adhibetur ...*

*Ibid.*, III, 2, ap. MIGNE, P.L., 156, 657 A.

*Dum ergo sibi gehennam, ut sic dixerim, quinquuplicari veretur, a suo conventu fratres Lazaro docente amoliri precatur ...*

*Ibid.*, IV, 5, ap. MIGNE, P.L., 156, 676 B.

*... graduale unum propria manu formavit, purgavit ... musiceque notavit, syllabatim, ut ita dicam, totum usum prius a senioribus secundum antiqua illorum gradualia discutens ...*

*Gesta abbatum Trudonensium*, VIII, 5, éd. DE BORMAN, I, p. 124.

*... et quia erat homo pulchre, ut ita dicam, personatus, et divino assistens officio decenter sonorus ...*

*Ibid.*, XI, 16 ; éd. DE BORMAN, I, p. 207.

Qu'il soit bien entendu que lorsque nous parlons de néologismes, c'est d'une façon toute relative. Peu importe que le *Thesaurus* nous rappelle que l'on trouve un *quinquuplicari* chez Tacite, et qu'*incohibilis* se rencontre chez Aulu-Gelle et chez Ammien Marcellin ! Ce qui compte, c'est que nos auteurs aient eu le sentiment de créer un mot nouveau. Ce n'étaient pas exclusivement les néologismes, d'ailleurs, que l'on jugeait à propos d'accompagner d'une sorte de formule de politesse. Dans le cas d'*amphibola*, c'est plutôt, semble-t-il parce que l'on applique ici à des choses religieuses un terme de la langue des grammairiens. Quant à *syllabatim*, fréquemment employé par les glossateurs et les scholiastes, il serait bien étonnant que les moines lettrés de Saint-Trond ne l'aient point rencontré ; *ut ita dicam* introduirait simplement une hyperbole ; il marque le contrôle que nos écrivains exerçaient, non plus sur leurs mots, cette fois, mais sur leur pensée elle-même ; il témoigne du prix qu'ils attachaient à la propriété du terme :

*... qui agiliores erant, simulachrum, ut ita dicam, munitionis scandunt ...*

FOLGUIN, *Gesta abbatum Lobiensium*, cap. 25, dans M.G.H., SS., IV, p. 66, 30.

de l'audace calculée avec laquelle ils se risquaient à des alliances de termes antinomiques :

*Fugiamus etiam connumerari duobus illis pessimis et in-*

*ordinatissimis, ut sic dicam, ordinibus ...*

GUIBERT DE NOGENT, *Liber quo ordine sermo fieri debet*, ap. MIGNE, P.L., 156, 22 C.

*Eapropter claustro salutari conclusae et, ut sic dicam, vitali obrutae sepultura ...*

PIERRE LE VÉNÉRABLE, *De miraculis*, I, 22, ap. MIGNE, P.L., 189, 889 D.

ou, plus généralement, du souci qu'ils avaient que l'expression ne trahît pas leur pensée. Ainsi Pierre le Vénérable, à propos des appellations devenues courantes de « moine noir » et de « moine blanc », laisse-t-il entendre que c'est bien à contre-cœur qu'il en use, puisque la rivalité entre clunisiens et cisterciens les a chargées de passions qu'il s'attache précisément à calmer :

*Nam, ut pene assidue cerno ... niger, ut sic dicam, monachus album fortuito occurrentem obliquo sidere respicit ...*

*Epistolarum Liber IV, xvii*, ap. MIGNE, P.L., 189, 331 D.

Sans doute a-t-on le droit de préférer des écrivains moins embarrassés de scrupules et allant d'une démarche plus assurée : c'est beaucoup exiger de ceux qui usent d'une langue apprise ! Nous venons de les surprendre (*ut ita dicam*) à leur table de travail et dans l'exercice même de l'art d'écrire ; on ne peut leur refuser une probité qui les honore et, dans bien des cas, un réel bonheur d'expression. Il ne tombent certes pas sous la condamnation qu'encourt la masse des écrits non-littéraires que les hommes du moyen âge étaient contraints, faute de mieux, de rédiger en latin.

Liège.

Maurice HÉLIN.